

## Collecte des déchets

### Rappel des jours de collecte

Déchets résiduels (bac noir) Mercredi

Déchets recyclable (bac bleu) Jeudi

Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après ramassage.

Les sacs bleus sont disponibles gratuitement en Mairie.



## Epicerie de la Circulade

Lundi : 7H30 - 12H30

Du Mardi au Samedi : 7H30 - 12H30 / 16H-19H30

Dimanche : 7H30-13H

Relais Colis, UPS, Relais Wish  
Livraisons et retours possibles.

Détaillant

09.51.95.86.52

## Inscriptions scolaires en Mairie

### À compter du mois de février

Liste des pièces à fournir

- Livret de famille,
- Carnet de santé,
- Justificatif de domicile,
- Jugement de garde le cas échéant.



L'été 2022 a été marqué par d'importants incendies de forêt partout en France. Le département du Gard n'a pas été épargné avec une saison de feux de forêt qui a débuté de façon très précoce, des feux de surfaces et d'ampleur considérable. Ils ont touché de nombreuses habitations parfois détruites en totalité. Plus de 80 000 personnes dans le Gard habitent au contact de la forêt, et 43% de la population habite dans des zones de débroussaillage obligatoire. Il convient de débiter dès maintenant l'effort de débroussaillage afin d'anticiper l'été 2023 en supprimant la végétation arbustive et en effectuant la mise à distance des arbres autour des habitations. La fauche de l'herbe et des repousses au printemps permettra de parfaire le travail au seuil de la prochaine saison feux de forêt.

**Nous comptons sur vous pour effectuer le débroussaillage avant l'été.**



Vous êtes déjà plus d'une centaine à vous être inscrits sur mesalertes.fr et à profiter de notre actualité.

Rejoignez-nous, l'inscription est gratuite et anonyme.

Suite à un incident technique indépendant de notre volonté vous avez reçu des alertes en double. Ce problème a été résolu par notre prestataire et n'engendre pas de coût supplémentaire pour la collectivité.

## Contact Mairie

[accueil.mairie@aigremont-gard.fr](mailto:accueil.mairie@aigremont-gard.fr)



ou pour le service urbanisme :  
[urbanisme@aigremont-gard.fr](mailto:urbanisme@aigremont-gard.fr)

04.66.83.00.80

**BIBLIOTHEQUE** - 1 Place Léon Castanet  
Lundi 18h00 à 20h00 - Mercredi 15h30 à 17h30  
jusqu'au 30 juin puis 17h30 à 19h30 du 1er juillet  
au 30 septembre.

Vous avez à votre disposition de nombreux livres.

Décembre 2022



## L'ÉDITO

Pour cet édito, après deux années éprouvantes pour tout un chacun, j'aurais aimé utiliser un ton plus léger.

Nous pensons laisser 2020 et 2021 dans le rétroviseur... Que nenni !

Le virus de la COVID-19 s'est rappelé à notre bon souvenir et voilà que le conflit en Ukraine attisant diverses tensions mondiales a provoqué une flambée des prix, mais aussi de la spéculation ; mettant à mal les finances des particuliers, d'entreprises, et des collectivités territoriales.

Ce bulletin, dans une période financièrement tendue, est l'occasion d'apporter des précisions en matière de taxes locales. Depuis le début du mandat, le conseil municipal n'a pas augmenté les taux des taxes communales. Chacun pourra le constater en consultant ses documents transmis par les services du Trésor, et de fait, observer ce qui a augmenté.

Je remercie pour leur engagement ; le personnel communal et l'équipe municipale qui s'investissent sans relâche au service des administrés et de la commune.

C'est également le moment d'avoir une pensée bienveillante pour celles et ceux qui sont seuls, dans la douleur, en difficulté, ainsi que pour les familles qui ont eu le malheur de perdre un être cher.

Bien heureusement, d'autres ont vécu des événements plus joyeux qui ont égayé l'année ; naissance, union... Ainsi va la vie !

Il est aussi de circonstance de souligner que toutes les festivités organisées sur le territoire communal ont rencontré un vif succès. Bravo et merci à tous ceux qui se sont impliqués pour faire vivre notre village.

Ces événements importants pour la commune, nous emplissent de joie et nous rappellent qu'il fait encore bon vivre à AIGREMONT.

Espérons qu'en 2023, il en soit de même !

Joyeux Noël et bonnes fêtes !

Décembre  
2022



Mairie d'Aigremont  
3 Rue de l'école, 30350 AIGREMONT  
Directeur de la publication: Gilles TRINQUIER  
Rédaction PAO et impression: Commission Communication  
[www.aigremont-gard.fr](http://www.aigremont-gard.fr)



Gilles TRINQUIER

# CÉRÉMONIES & FESTIVITÉS

## Fête Nationale Repas du 13 juillet

La belle soirée du 13 juillet fut l'occasion de célébrer ensemble la fête nationale. L'apéritif et le repas furent prolongés par le traditionnel « Bal du 14 Juillet » animé par DJ Loule. A minuit, les participants n'ont pas manqué d'entonner tous en chœur la marseillaise. Contrairement à l'année précédente qui fut perturbée par un orage, les festivités se sont terminées à une heure très avancée.



## Mercredi 27 juillet : Soirée Ciné Pizza

La soirée cinéma organisée par la Communauté de communes du Piémont Cévenol en partenariat avec Cinéco a été agrémentée par la buvette de l'épicerie de la circulade et les pizzas de Pizza Benji. Le résultat fut une agréable soirée qui permit de tisser des liens d'amitié entre les participants et de passer un agréable moment devant «Les Folies Fermières» de Jean-Pierre AMERIS avec Alban IVANOV, Michèle BERNIER et Sabrina OUAZANI.



## Samedi 10 septembre : Repas des aînés

La mairie avait programmé le repas des aînés en janvier mais avec la crise sanitaire, il a été reporté en septembre. L'été qui s'achevait avec une météo particulièrement favorable a permis d'offrir l'apéritif en extérieur. En présence du Maire et des membres de son équipe municipale, une centaine de convives a apprécié le repas servi par le traiteur FABARON en accord avec les vins locaux. La chanteuse Isa, venue en voisine de Lédignan, a offert un florilège de chansons et entraîné les amateurs de danse sur la piste. Cette journée attendue depuis longtemps a permis de nombreux échanges et de belles retrouvailles.



## Vendredi 23 septembre : Remise des prix du concours des maisons fleuries

Cette année, seulement quatre participants ont répondu présents pour le concours. La canicule précoce a fait souffrir les jardins lors du passage du Jury le 16 juin. Il a cependant pu apprécier le travail de chacun. La remise des prix a permis un moment convivial d'échanges autour d'une même passion.

Un grand merci, aux participants, qui, en fleurissant leur maison, leur jardin, leur balcon, contribuent à l'embellissement de notre village. Ils se sont vu remettre une magnifique plante ainsi qu'un bon d'achat à valoir chez le fleuriste " Les Jardins de la Calmette".



## Mardi 26 juillet : Villes et Villages Fleuris

La commission départementale « Villes et Villages Fleuris, cadre de vie » s'est déplacée en Mairie. Les membres du jury ont été attentifs aux divers aménagements publics liés au patrimoine local paysager et végétal, mais également au développement du cadre de vie et des différentes actions environnementales et durables menées par la commune.



# INFORMATIONS

## Impôts locaux

Depuis l'installation du Conseil Municipal le 23 mai 2020, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux des contribuables Aigremontois.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnées et reversées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La part départementale en 2020 était de 24.65 % que nous avons récupéré en 2021 (14.01 % + 24.65 % = 38.66 %). La part communale initiale n'a donc pas changé.

Année	Foncier bâti	Foncier non bâti
2020	14.01 %	50.73 %
2021	38.66 %	50.73 %
2022	38.66 %	50.73 %

Le calcul de la taxe foncière fait intervenir plusieurs éléments :

- La base d'imposition, assise sur la valeur locative cadastrale de votre bien (revalorisation de votre bien par le service des impôts si des travaux ont été effectués (piscine, véranda, extension, changement de destination... )
- Le taux d'imposition de la collectivité (inchangé en ce qui nous concerne depuis 2020)
- Les taxes annexes (taxes spéciales, taxes ordures ménagères gérées par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, taxe GEMAPI).

## Sècheresse 2021

Vu les avis rendus le 11 octobre 2022 par la commission interministérielle, notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2021 suivant l'arrêté du 18 Octobre 2022 paru au journal officiel du 29 Octobre 2022 pour le motif suivant : *L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé n'est pas satisfait.* La demande pourra être renouvelée pour 2022.

## Agenda

Janvier	Mars	Mai
7 Vœux du Maire (foyer)	18 : Marche et Pétanque organisée par O'LA	Ball-trap
Février	Avril	Juin
Loto organisé par l'AFA	Journée taurine organisée par l'AFA	Acampado
	Repas de la chasse	Fête Votive

## RÉALISATIONS

### Mas Fontanès

Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux secs mandatés par le SMEG, France Télécom et la commune réalisés par l'entreprise SPIE avec pour maître d'œuvre IGEADT. La réfection de chaussée par le SMEG n'interviendra qu'à l'achèvement du chantier du SIAEP de Domessargues sur le même tronçon.

### Travaux réalisés par le Personnel communal



**Marquage au sol** : dès la rentrée, vous avez pu observer des bandes jaunes au sol matérialisant les endroits où le stationnement est interdit mais, où, malheureusement, régulièrement, nous constatons des véhicules garés, empêchant le passage des services techniques, d'ordures ménagères, de secours et de livraisons.

Un arrêté municipal a été pris et les gendarmes n'hésiteront pas à verbaliser les contrevenants et/ou enlever les véhicules gênants.

**Place Léon Castanet** : dans la continuité de la chasse au stationnement gênant et/ou abusif, des barrières viennent d'être installées.

**Enrobé a froid Voirie** : face à la détérioration de certains chemins, suite aux intempéries et passages répétés des camions ou engins agricoles, les agents techniques ont bouché les trous les plus urgents.



## ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

### Plan d'optimisation climatisation école et bâtiments communaux

Face à l'évolution des enjeux énergétiques, la Municipalité a fait le choix de modifier les installations de chauffage de l'école en remplaçant les chaudières à gaz existantes par des Pompes à Chaleur. Cette modification permet non seulement de s'affranchir des consommations de gaz mais également d'apporter plus de confort aux élèves en période estivale. En effet, ces nouveaux appareils sont de type "réversibles" ce qui permet de rafraîchir les classes avec les mêmes installations. Qui plus est, cette amélioration se fait tout en limitant les surcoûts énergétiques puisque les appareils ne fonctionnent pas durant les 2 mois de vacances scolaires en Juillet-Août.

A noter que les chaudières à gaz existantes ont été conservées volontairement pour permettre de faire face en cas de panne éventuelle sur les nouvelles Pompes à Chaleur ou en cas de baisse significative de l'efficacité de celles-ci par période de grand froid.

### Eclairage LED des bâtiments

L'ensemble des bâtiments communaux a été équipé d'ampoules LED afin de réduire la consommation électrique du fait des coûts énergétiques.

### Transfert éclairage public à Territoire d'Energie

Le transfert des compétences de l'éclairage public au syndicat Départemental d'énergie (SMEG) dont la nouvelle appellation est "Territoire d'énergie" permettra la rénovation de l'éclairage public à la norme LED d'ici la fin de l'année 2023. Cela inclura également les dispositifs de commandes afin d'abaisser le flux lumineux entre 23H et 5H. Une deuxième tranche est d'ores et déjà prévue en 2024. S'il devait rester un reliquat de réalisation, celui-ci (marginal), serait programmé en 2025.

## PROJETS EN COURS

### Mas Fontanès

Remplacement de la canalisation d'eau potable du SIAEP de Domessargues - Saint-Théodorit par la SGTP.

### Le Mas Blanc

Renforcement électrique par la pose d'un nouveau transformateur.

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Juillet 2022

**Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.**

Elle n'avait pas été actualisée depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance. Le Conseil municipal, a délibéré à l'unanimité pour fixer son montant au taux maximum prévu et qu'il soit revalorisé automatiquement chaque année.

### Co-maîtrise d'études RD8 Ineco et nomination du maître d'œuvre

Le projet d'aménagement de la route départementale 8 est complexe car il impacte, notamment, la sécurité des usagers, les cheminements doux, la gestion des eaux pluviales et l'aspect environnemental. Une étude pour un avant-projet a été décidée, c'est le cabinet INECO qui a été retenu pour la réaliser. Le levé topographique, nécessaire à l'élaboration des études, sera réalisé par EI TOPO DL de Domessargues. Cette étude est subventionnable par le Département du fait que cette voie est une route départementale qui traverse l'agglomération.

### Territoire d'Energie Gard- SMEG : hausse des tarifs de l'énergie, rénovation énergétique et audit, accord de subvention.

Hérault énergie et le SMEG, renommé Territoire d'Energie Gard-SMEG ont constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz ce qui permis d'acheter le volume d'énergie nécessaire pour 2022 sans que le coût ne soit impacté par cette volatilité. Toujours dans un souci de réduire la facture énergétique des bâtiments publics, il propose d'accompagner les communes dans leurs démarches notamment dans la réalisation d'un audit indispensable à des travaux éligibles à des subventions.

Territoire d'Energie Gard-SMEG a accordé une subvention d'un montant de 9 000€ pour l'Eclairage public du Mas de Fontanes.

### Octobre 2022

#### Nomenclature M57

En concertation étroite avec notre trésorerie, du fait que l'instruction comptable M57 est la plus récente et la plus avancée en matières budgétaires et comptable, il est apparu important d'opter pour sa mise en place dès le 1er janvier 2023. En conséquence elle remplacera la M14 actuellement en vigueur.

### Reversement du produit de la taxe d'aménagement à la communauté de communes du Piémont Cévenol

Elle est perçue par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale en vue de financer les actions des collectivités publiques en matière d'urbanisme, dans le respect des objectifs du développement durable.

Pour mémoire, elle avait été fixée à 5% sur le territoire constructible de la commune le 15 novembre 2011.

## Suite Octobre 2022

Afin de renforcer la solidarité entre les communes et les structures intercommunales, cette taxe a été revisitée.

Le code de l'urbanisme dispose que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par une commune est obligatoirement reversée à l'EPCI dont elle est membre.

Madame la Préfète a fait savoir qu'il n'y avait pas de possibilité de voter un taux à 0. La commune vote donc à l'unanimité pour un taux de 0.1% à reverser à la Communauté de Commune du Piémont cévenol.

## Novembre 2022

### Mise à disposition des ouvrages d'éclairage public

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a décidé d'ouvrir la compétence ECLAIRAGE PUBLIC aux communes membres qui le souhaitent. Aigremont s'ajoute à cette longue liste.

## Décembre 2022

### Top remplissage

Les deux règlements concernant les agriculteurs et les éleveurs ont été modifiés.



**NOËL**



Vendredi 16 Décembre, enfants et parents se sont réunis au foyer pour assister au spectacle "Angèle l'exploratrice et le message au Père-Noël" offert par la municipalité.

Le Père-Noël nous a même fait l'honneur de sa présence pour le plus grand bonheur des petits.

Chacun est reparti avec une jolie boule remplie de meringues en forme de bonnet rouge réalisées par Sandrine MAYNARD.



## Naturalisation

Mardi 8 Novembre, Mr le Maire et Mr COURET, 3ème Adjoint, étaient présents à la Sous-Préfecture du Vigan aux côtés de Mme EL FAZAZY, habitante d'Aigremont qui s'est vue remettre son décret de naturalisation par Mme la Sous-Préfète.



## Etat Civil

### Naissances

Gabriel GALTIER né le 26/02/22  
Roxane LAMBERT née le 08/03/22  
Eyma DEPOIRE GIDELLE née le 22/03/22  
Mia BERARD née le 19/05/22  
Loukas MAGNANO né le 16/08/22  
Naël GUILLEMIN GABORIT né le 25/10/22

### Mariages

Richard CIESLAK et Sylviane SEEWALD le 21/05/22  
David BAUDRY et Gwenaëlle SCHLIENGER le 27/07/22

### Décès

Luis CORTES le 31/01/22  
René BARON né le 07/05/22  
Hocine ZABAR le 07/05/22  
Philippe LEFEVRE le 20/08/22  
François DALODIERE le 09/09/22  
Sylvie DROBERT le 15/11/22

## Samedi 29 octobre : Revivre du Festival Taurin

Le beau temps et le soleil étaient cette fois-ci au rendez-vous pour le revivre de la fête votive organisée par l'AFA. Les amateurs étaient nombreux dès le matin, à Antignargues pour le déjeuner, sur le parcours de la longue en fin de matinée et sous le barnum pour se retrouver avec les gardians autour d'un apéritif convivial. L'après-midi a débuté par une course au plan avec la manade Lou Sédén suivit d'un festival de bandidos avec les manades Devaux et La Lauze pour se terminer par une soirée animée par Dany Cabriac et Jordan Bénézet



## 11 novembre Commémoration de l'Armistice de 1918

Comme partout en France, Aigremont a commémoré l'armistice de 1918 et rendu hommage à tous les soldats décédés dans les conflits anciens ou actuels. Après l'allocution du Maire, la lecture par le premier adjoint du message du ministre des Armées et le traditionnel dépôt de Gerbe, la population s'est retrouvée au foyer communal autour d'un vin d'honneur.

Plusieurs jours d'animations malgré le froid et la pluie qui ont permis de récolter 2527 € pour l'AFM.



## 19 novembre Journée souvenir JEAN LOU

L'association O'Loisirs Aigremontois organisait la journée en faveur du téléthon. Les marcheurs et les joueurs de pétanque étaient nombreux dès le matin à participer à l'évènement. A midi tout le monde s'est retrouvé pour une délicieuse Carbonade Flamande. La soirée c'est terminée autour d'un Karaoke très animé.

## 26 novembre Marché de Noël & Bourse aux jouets

De nombreux exposants et visiteurs qui ont contribué au succès de cette journée organisée par l'Epicerie de la Circulade.



## 2 décembre Vente d'oreillettes



## 3 décembre Journée des Associations



Les associations « la Giboyeuse » ; « Association des Festivités Aigremontoises » et « O'Loisirs Aigremontois » proposaient diverses animations : petit déjeuner campagnard ; marche de l'espoir sous la pluie avec un passage et un accueil chaleureux chez nos voisins de Saint Bénézet rejoints par les voitures anciennes venues de Parignargues. Un match de rugby s'est déroulé sur le terrain communautaire de LEDIGNAN et à midi tout le monde s'est retrouvé dans le foyer pour boire un verre entre amis et apprécier les traditionnelles moules frites et grillades en toute convivialité. Le tirage de la loterie a clôturé cette belle journée bien remplie. Merci à toutes les personnes, participants, bénévoles, associations et les généreux donateurs pour ce formidable élan de solidarité aux côtés de l'Association Française contre les Myopathies. Certaines animations (Football, Tir à l'Arc et Course au plan) ont malheureusement été annulées pour cause de mauvais temps, mais ce n'est que partie remise pour l'édition 2023.